

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 novembre 2024 - Délibération n° 2024/11/10

Objet : Proposition de signature d'un 3^{ème} avenant de la convention du 01 mars 2005, portant autorisation d'installation et de maintien d'un itinéraire de randonnée, le sentier du Bois des Bœufs, en forêt domaniale de Faux-Mazuras.

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 29 octobre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

DESLOGES Georges - FAURE Josette - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - ESCOUBEYROU Luc - SPRINGER Liliane - MALIVERT Jacques - BOSLE Alain - MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc - MEYER Christian – CATHELOT Guy - BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine - PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël - SALADIN Christine - LAGRANGE Serge - LEHERICY Joseph - GAUDY Sylvain - GAILLARD Thierry - DUGUET Pierre - CAILLAUD Monique – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PATAUD Annick – LAPORTE Martine - SUCHAUD Michelle – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène

Etaient excusés : COTICHE Thierry - DUBOUIS Sandrine - BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick - RIGAUD Régis – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément - CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - MOREAU Jean-Claude – POITOU Delphine - CALOMINE Alain - NOURRISEAU Pierre-Marie – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – RICARD Jean-Michel – HERAUD Michèle – TEILLARD Pascal – BORDES Gilbert – PICOURET Michel

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. MOREAU Jean-Claude donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
5. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
6. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
7. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène

Suppléances :

M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	35	42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42					

Monsieur le Vice-Président en charge du Cadre environnemental rappelle qu'en 2005, une convention a été passée avec l'Office National des Forêts pour permettre l'implantation d'un chemin de randonnée dans la forêt domaniale de Faux-Mazuras, amenant à la création du sentier dénommé « Le Bois des Bœufs »

L'implantation du sentier s'exerce exclusivement sur les parcelles cadastrées :

- Commune de Bourganeuf : parcelles section C n°90, n°126 à n°129, n°168 et n°286.
- Commune de Faux-Mazuras : parcelles section AT n°90 et n°91, puis section AV n°1.

Le chemin de randonnée reprend tantôt un chemin rural, tantôt un chemin d'exploitation. En parcelles C90 et C286, le chemin emprunte des escaliers et des passerelles, soit métalliques ou en bois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu la convention du 01 mars 2005, signée pour une période de 9 ans à savoir, du 01 janvier 2005 au 31 décembre 2013 ;

Vu l'avenant signé le 28 mai 2014, pour la même durée, à savoir du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2022.

Considérant que pour pouvoir continuer à exercer la compétence sur ce site, il est nécessaire de renouveler ce contrat avec l'Office National des Forêts ;

Le Président propose de proroger cet avenant, pour une durée de 9 ans à partir du 01 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2034.

Après entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Valide la proposition d'avenant n°3 de la convention du 01 mars 2005, portant autorisation d'installation et de maintien d'un itinéraire de randonnée, le sentier du Bois des Bœufs, en forêt domaniale de Faux-Mazuras.
- Autorise le Président à signer l'avenant n°3, avec l'Office National des Forêts, la convention du 01 mars 2005, portant autorisation d'installation et de maintien d'un itinéraire de randonnée, le sentier du Bois des Bœufs, en forêt domaniale de Faux-Mazuras.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Sylvain GAUDY

